

Présidence	M. Alain Sierro
Présences et représentations	Sur 221 membres, 137 présents ou représentés, totalisant 684 voix sur 994, soit une participation de 69%
Secrétariat	Mme Séverine Favre, Secrétaire générale
Procès-verbal	M. Marco Alves, collaborateur administratif
Invités présents	M. Xavier Durini, Expert réviseur, Fiduciaire Horlogère Suisse SA M. Ludovic Voillat, Président de la Convention patronale M. Philippe Bauer, Convention patronale M. Christian Von Sury, Directeur, du site de La Chaux-de-Fonds, CCIH Mme Sarita Benkhaira, responsable de l'agence 51.10 de la CCIH M. Yves Bugmann, Président de la Fédération de l'Industrie horlogère suisse Mme Marie Toullieux, Directrice de infosuisse M. Jean Guillod, Président de la Fondation de l'apiah
Conférenciers	M. Nicolas Feuz, écrivain et procureur de la République du canton de Neuchâtel M. Marc Voltenauer, écrivain

Ordre du jour

1. Contrôle des présences et désignation des scrutateurs
 2. Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 6 juin 2024
 3. Information sur les mutations
 4. Mot du président et rapport d'activité 2024
 5. Comptes 2024 de l'apiah et rapport de l'organe de révision : approbation et décharge
 6. Budget 2025 de l'apiah
 7. Fondations : rapports et comptes 2024
 - a. Fondation des œuvres sociales de l'apiah
 - b. Fondation de l'apiah
 8. Elections statutaires
 - a. Comité
 - b. Bureau du Comité
 - c. Commission financière
 - d. Organe de contrôle
 - e. Conseil de la Fondation de l'apiah
 - f. Conseil de la Fondation des œuvres sociales
 - g. Organe de contrôle des Fondations
 9. Divers
-

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres, aux invités ainsi qu'aux collaboratrices et collaborateurs de l'apiah présents. Il rappelle que cette 14ème Assemblée générale ordinaire a fait l'objet d'une annonce préalable le 26 mars 2025 et qu'elle a été régulièrement convoquée le 6 mai 2025 par l'envoi de l'ordre du jour et la mise à disposition des annexes sur le site internet.

L'ordre du jour est accepté.

1. Contrôle des présences et désignation des scrutateurs

Sur 221 membres, 137 sont présents ou représentés, totalisant 684 voix sur 994, soit une participation de 69%.

MM. Alain Marietta et Laurent Sapin sont désignés scrutateurs.

2. Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 6 juin 2024

Le procès-verbal est accepté sans modification et avec remerciements à son auteur.

3. Information sur les mutations

Les affiliations suivantes ont été enregistrées depuis l'Assemblée générale 2024 :

- Béguelin Sàrl, Les Brenet
- Breitling AG, Granges (en cours)
- Breitling Services Zürich AG, Zürich (en cours)
- Breitling Switzerland AG, Granges (en cours)
- Cendres+Métaux Lux SA, Tavannes
- CMSA Management SA, Bienne
- Corum 1955 SA, La Chaux-de-Fonds
- IMC S.A., Moutier
- IVENTRIX Engineering AG, Granges
- Minder Micro Tec SA, Malleray
- MT-Solutions SA, Granges
- Pulsations Horlogères SA, Bevaix
- Patrick Boillat Micro-mécanique horlogère, Rolle
- Swiza SA, Delémont

L'association a enregistré une démission et 8 fusions.

4. Mot du président et rapport d'activité 2024

Le Président indique qu'il ne souhaite pas revenir sur la conjoncture économique ni sur les tensions géopolitiques, déjà largement commentées par ailleurs, mais attirer l'attention de l'Assemblée sur un phénomène plus insidieux, à savoir la polarisation. Il relève que, si ce terme est souvent utilisé dans la branche horlogère pour décrire l'écart croissant entre les segments du marché, il touche également les opinions, les convictions et les relations humaines au sein même des organisations. Selon lui, les tensions géopolitiques, économiques, environnementales, sociétales et technologiques influencent de plus en plus la manière de penser, de communiquer et de travailler ensemble.

Le président souligne que cette polarisation a des effets directs sur les entreprises, en fragilisant le dialogue, en accentuant les oppositions et en compliquant la coopération. Il estime que, dans ce contexte, la capacité à maintenir le dialogue malgré les divergences constitue une qualité

essentielle pour les années à venir. Il rappelle enfin que le partenariat social demeure un outil structurant permettant de faire face collectivement à ces défis et de préserver un climat de confiance.

La parole est ensuite donnée à Mme Favre pour la présentation du rapport d'activité 2024, consultable sur le site internet de l'Association. Elle remercie chaleureusement l'ensemble de l'équipe du secrétariat de l'apiah, soit Mmes Pilot et Oberli-Kornmayer ainsi que M. Alves, de même que l'Office social, soit Mmes Jeanneret et Benoit-Langel, pour leur professionnalisme, leur disponibilité, leur esprit orienté solution et la qualité du travail accompli. Elle adresse également ses remerciements aux anciens collaborateurs de l'agence 51.10, représentés lors de l'Assemblée par Mme Benkhaira, ainsi qu'au Bureau et au Comité de l'apiah pour leur soutien constant durant cette année de transition.

Mme Favre revient ensuite sur les principaux faits marquants de l'exercice 2024. Elle rappelle que la scission entre le secrétariat patronal et l'agence 51.10 a constitué un chantier majeur, générant de nombreuses interrogations, inquiétudes et charges administratives. Cette réorganisation a notamment conduit l'apiah à choisir un nouveau prestataire informatique, à migrer l'ensemble de ses données vers un environnement cloud, ainsi qu'à revoir une part importante des contrats avec ses prestataires, accès, autorisations et procurations. Mme Favre relève toutefois que les objectifs de l'apiah fixés dans le cadre de cette réorganisation ont pu être atteints, à savoir la reprise de tous les collaborateurs de l'agence au 1^{er} janvier 2025, le maintien de la qualité des prestations malgré quelques retards ponctuels désormais résorbés, ainsi que la garantie d'un financement pérenne pour l'apiah grâce au nouveau système de perception validé lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 15 novembre 2024 et entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

A. Secrétariat patronal

S'agissant des autres activités marquantes, Mme Favre rappelle que la nouvelle CCT est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2024. Sa mise en œuvre a nécessité un important travail de communication, la mise à disposition de capsules vidéo, la révision de nombreux formulaires et calculateurs, des circulaires et documents de référence. Les **négociations relatives au renchérissement** et aux **salaires minimums** ont abouti à une compensation de 1.1%, soit CHF 65.– et ce malgré des revendications syndicales bien plus élevées.

Mme Favre relève également qu'à partir de la fin de l'été 2024, les difficultés économiques de la branche se sont accentuées et ont fortement mobilisé les services de l'Association. La CCT oblige l'annonce aux syndicats en cas de licenciements économiques prévus et à négocier des mesures d'accompagnements. De nombreuses questions liées à la réduction de l'horaire de travail (RHT) ont été soumises au secrétariat dans un contexte rendu plus complexe par les différences d'interprétation entre cantons. Elle précise qu'à ce jour, le 11 juin 2025, quatre plans sociaux ont été négociés dans le cadre de licenciement collectif au sens de l'article 335d du CO et ce qui implique la consultation des travailleurs et une procédure plus longue et souvent plus émotionnelle tant pour les employés que pour les directions. Une trentaine de négociations pour des mesures d'accompagnement ont été menées, concernant environ 300 collaborateurs.

B. Administration Prevhor

Le service administratif a, pour sa part, dû composer avec une absence de longue durée tout en poursuivant un important travail de mise à jour de la base de données et de numérisation.

C. Les fondations

La Fondation de l'apiah, qui a pour but d'encourager la formation professionnelle dans les métiers techniques nécessaires à la branche horlogère et microtechnique, a octroyé en 2024 CHF 18'000.– de bourses ainsi qu'un ordinateur d'occasion à un apprenti. Elle a par ailleurs récompensé 38 formateurs pour un montant total de CHF 20'000.–. Aucun subside n'a en revanche été versé au titre de la formation continue.

La Fondation des œuvres sociales poursuit ses missions de soutien au travers de l'Office Social à l'attention du personnel des entreprises membres, à leurs familles et, dans la mesure du possible, à la population du canton en général.

D. Office social

Mme Jeanneret, responsable de l'Office Social, annonce que les consultations sont en augmentation par rapport à l'année précédente de 35%.

Elle explique que les principales difficultés récurrentes rencontrées dans les dossiers sont notamment les problèmes liés au logement en raison d'extraits de poursuites défavorables, le surendettement aggravé par certains frais imprévus ainsi que des difficultés de compréhension de documents administratifs.

Elle relève qu'en 2024, 16 demandes d'aide auprès d'institutions ont été enregistrées, permettant de récolter CHF 16'195.- en faveur de personnes en situation précaire. Dans le cadre de son activité de gestion de budgets et de désendettement, l'Office social a géré un montant de CHF 646'473.- pour le compte de divers bénéficiaires. Elle souligne l'importance d'une collaboration étroite entre l'Office, les institutions concernées et les services RH des entreprises, en particulier lorsqu'un employeur envisage d'accorder un prêt à un collaborateur en difficulté. Cet acte généreux peut s'avérer parfois contre-productif en raison des dettes cachées.

E. CCIH

Mme Favre rappelle qu'au 1^{er} janvier 2025, l'agence 51.10 n'est plus liée à l'apijah, mais est rattachée au siège de Bienne. Les collaborateurs sont tous maintenus dans leur poste de travail sur le site de La Chaux-de-Fonds.

F. Perspectives 2025

Le Président évoque les perspectives 2025. Il annonce la mise en place d'une grande enquête de satisfaction auprès des affiliés, laquelle sera adressée aux directions et aux services RH durant le mois de septembre. L'objectif est de mieux cerner les attentes des membres et d'ouvrir les premières réflexions en vue des prochaines négociations de CCT. Il indique également qu'une réflexion est en cours sur l'amélioration des outils informatiques et des processus internes, en particulier afin de disposer d'un système plus simple et mieux adapté aux besoins de l'association.

Il relève enfin que la conventionnalisation de nouvelles entreprises demeure un défi important dans le contexte actuel, même si la CCT constitue un atout réel pour la branche et pour l'attractivité des entreprises sur le marché du travail.

L'Assemblée approuve à l'unanimité le rapport d'activité 2024. Ses auteurs sont remerciés.

5. Comptes 2024 de l'apijah et rapport de l'organe de révision : approbation et décharge

Mme Manuela Surdez, présidente de la Commission financière présente brièvement les comptes consultables dans l'espace membre :

- Les comptes bouclent sur un bénéfice de CHF 289'572.- ;
- Les recettes s'élèvent à CHF 3'131'255.- et le résultat de fonctionnement est de CHF 173'846.-.

Elle précise que ce résultat a permis :

- Une ristourne de CHF 200'000.- au profit des membres ;
- Un don de CHF 80'000.- aux deux Fondations ;
- Un amortissement exceptionnel de CHF 100'000.- sur l'immeuble ;
- La dépréciation de la participation Globaz sous forme d'actions ramenée à une valeur symbolique de CHF 1.-.

Les produits exceptionnels proviennent notamment de la refacturation de charges salariales à la CCIH et à l'agence 10.7.

L'organe de contrôle atteste que les comptes sont conformes à la loi et aux statuts et propose donc l'approbation des comptes.

L'Assemblée approuve à l'unanimité les comptes 2024, le rapport de révision et donne décharge au Comité de sa gestion.

6. Budget 2025 de l'apiah

Mme Surdez poursuit en indiquant que le budget 2025 présente :

- Un résultat de fonctionnement de CHF 244'000.- ;
- Un résultat net de CHF 133'500.-, en tenant compte de dépenses hors exploitation de CHF 68'000.- et d'impôts de CHF 38'000.-.

L'Assemblée générale est informée que le budget 2025 a été validé par le Bureau et le Comité, la tâche leur incombant.

7. Fondations : rapports et comptes 2024

Mme Favre indique que les rapports des Fondations ont été transmis pour information à l'AG.

Les comptes de la Fondation de l'apiah, présentés au Conseil de Fondation puis approuvés par le Comité conformément aux statuts de la Fondation, bouclent sur un bénéfice de CHF 49'487.-, principalement grâce à un don extraordinaire de l'apiah de CHF 40'000.-.

Les comptes de la Fondation des œuvres sociales, également approuvés par le Conseil de Fondation et présenté au Comité, bouclent sur un bénéfice de CHF 1'906.-, principalement grâce à un don extraordinaire de l'apiah de CHF 40'000.-. Mme Favre relève toutefois que ce résultat ne permet pas d'apporter une aide financière substantielle à des œuvres d'utilité publique comme le prévoient les statuts de la Fondation.

La parole n'est pas demandée. L'Assemblée générale est informée.

8. Elections statutaires

a. Comité

Le Président rappelle que, conformément à l'article 17 des statuts, le Comité est élu pour une durée de trois ans et qu'il y a lieu de procéder à son renouvellement.

Il indique que MM. Daniel Braillard et Vladimir Zennaro quittent le Comité pour des raisons personnelles. Il est proposé de les remplacer par M. Mathieu Pointeau de Breitling Chronométrie SA et par M. Olivier Gigandet de Bergeon SA.

M. Pointeau et M. Gigandet sont présentés à l'Assemblée.

M. Daniel Braillard, membre du Comité depuis 2022, et M. Vladimir Zennaro, membre du Comité depuis près de vingt ans, sont chaleureusement remerciés pour leur engagement au sein des organes de l'apiah.

En l'absence d'opposition, l'Assemblée élit par acclamation MM. Mathieu Pointeau et Olivier Gigandet et reconduit les autres membres du Comité pour un mandat de trois ans.

b. Bureau du Comité

Le Président indique qu'il y a lieu de réélire le Bureau dans son entier, à l'exception du Président, élu en 2024 pour une durée de deux ans.

Les membres du Bureau sont remerciés pour leur engagement et leur disponibilité.

En l'absence d'opposition, l'Assemblée reconduit les membres du Bureau dans leur fonction.

c. Commission financière

Le Président indique que la Commission financière est élue par le Comité.

Celle-ci est composée de Mme Manuela Surdez, présidente, ainsi que de MM. Frédéric Juillerat, Léonard Petit-Jean, Stéphane Auberson et Thibaut Castella. Il précise que le président de l'apijah et la secrétaire générale y participent de plein droit.

Le Comité reconduit les membres de la commission financière dans leur fonction.

d. Organe de contrôle

Le Président rappelle qu'il y a lieu de procéder à la réélection de l'organe de contrôle de l'apijah.

Il est proposé de reconduire la Fiduciaire Horlogère Suisse (FHS), qui a préalablement accepté le renouvellement de son mandat.

En l'absence d'opposition, l'Assemblée réélit la Fiduciaire Horlogère Suisse (FHS) en qualité d'organe de contrôle.

e. Conseil de la Fondation de l'apijah

Le Président présente la composition du Conseil de la Fondation de l'apijah, à savoir : M. Jean Guillod, président, Mme Séverine Favre, vice-présidente, Mme Johanna Oberli-Kornmayer, secrétaire, ainsi que Mme Isabel Caballero et MM. Jean Hirt et Sébastien Voirol.

La réélection des membres du Conseil est proposée au point 8g ci-après.

f. Conseil de la Fondation des œuvres sociales

Le Président présente ensuite la composition du Conseil de la Fondation des œuvres sociales, à savoir : Mme Nicole Aquilon, présidente, Mme Séverine Favre, vice-présidente, Mme Johanna Oberli-Kornmayer, secrétaire, ainsi que Mme Coralie Engisch et MM. Léonard Petit-Jean, Stéphane Mollier, Sylvain Schwab, ce dernier en tant que représentant du syndicat Unia.

La réélection des membres du Conseil est proposée au point 8g ci-après.

g. Organe de contrôle des Fondations

Le Président propose de réélire les membres des deux Conseils de Fondation ainsi que la Fiduciaire Horlogère Suisse (FHS) en qualité d'organe de contrôle des Fondations.

En l'absence d'opposition, l'Assemblée réélit les membres des deux Conseils de Fondation ainsi que la Fiduciaire Horlogère Suisse (FHS) en qualité d'organe de contrôle des Fondations.

9. Divers

Le Président informe l'Assemblée de l'avancement des travaux relatifs au rapprochement entre la CP et la FH. Il précise que le projet, piloté par un comité de pilotage auquel participe M. David Storrer, vise notamment à renforcer l'impact politique de la branche, la défense de la place économique horlogère et microtechnique suisse, la complémentarité des compétences et la visibilité commune. Il souligne que ce rapprochement ne remet pas en cause l'existence des

associations patronales, qui demeureront le guichet unique de leurs membres pour les questions juridiques et conventionnelles. Les délégués de l'apiah ont approuvé la poursuite des travaux lors de l'Assemblée générale de la CP du 6 juin 2025. Le calendrier initial a toutefois été remis en question, une entrée en vigueur au 1er janvier 2027 n'apparaissant pas réaliste à ce stade.

Le Président informe ensuite l'Assemblée des nouvelles obligations légales en matière de MSST dont la Convention Patronale (CP) a le mandat. Il rappelle que la révision de la directive CFST relative aux solutions de branche porte sur cinq thématiques, à savoir la protection de la santé, la détermination systématique des dangers, la mise à disposition d'outils de gestion MSST, les obligations de formation ainsi que les contrôles et audits. Il précise que l'acquisition par la CP d'un logiciel STPS (Safely) devrait permettre d'optimiser les processus et de maintenir la certification de branche. L'apiah prendra à sa charge l'augmentation de coût correspondante, soit de CHF 1.- (passant de CHF 8.- à CHF 9.- par collaborateur et par an).

La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la partie formelle de l'Assemblée en remerciant l'équipe de l'apiah pour la préparation de l'événement ainsi que pour le travail accompli tout au long de l'année. Il indique encore que l'apéritif dînatoire sera servi à l'arrière de la salle et sur la terrasse après l'intervention des conférenciers MM. Nicolas Feuz, écrivain et procureur de la République du canton de Neuchâtel, et Marc Voltenauer, écrivain. Les livres dédicacés seront disponibles à la vente après leur intervention.

Président apiah

Secrétaire du procès-verbal

Alain Sierro

Marco Alves